

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Emilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, M. Patrick PERDRIAU, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - Mme Jacqueline BLAIN, M. Julien GUILLON, Mme Marie-José MORICE BOU SALA, M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, M. Antoine SANTOS, M. Pascal BROCHARD, M. Cyril DROUIN, Mme Judith MONTAUBAN, Mme Christelle BRILLAUD, M. Pascal BINET, les conseillers municipaux

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Jocelyne GUIBERT qui donne pouvoir à Mme Bernadette MARTINEAU  
Mme Isabelle LACREUSE qui donne pouvoir à M. Pascal CAILLE

Date de la convocation : 07/03/2025  
Mme Bernadette MARTINEAU est nommée secrétaire de séance.

**N° : DELCM2025-03/04**

**OBJET : BUDGET LOTISSEMENT LA CROIX CARRON (14603) - AFFECTATION DES RESULTATS 2024**

Après avoir adopté les comptes financiers uniques de l'exercice 2024 lors de sa séance du 17 mars 2025, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation des résultats de fonctionnement du budget Lotissement La Croix Carron. Constatant que le compte administratif 2024 fait apparaître les résultats suivants :

- Résultat de fonctionnement 2024 : + 24 185.78 €
- Résultat d'investissement 2024 : - 408 158.18 €

Considérant les soldes de clôture figurant au compte administratif 2024, à savoir :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	REALISATIONS	
RECETTES	508 658,18 €	
EXCEDENT N-1	0,00 €	24 185,78 €
DEPENSES		484 472,40 €
<b>DISPONIBLE A AFFECTER</b>	<b>0,00 €</b>	

  

EN SECTION D'INVESTISSEMENT		
	REALISATIONS	
RECETTES	100 000,00 €	
EXCEDENT N-1		508 158,18 €
DEPENSES		0,00 €
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	
<b>SOLDE DE CLOTURE</b>	<b>-408 158,18 €</b>	

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :  
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024</b>	
Résultat de fonctionnement	0,00 €
<b>Déficit de fonctionnement reporté au 002</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Déficit d'investissement reporté au 001</b>	<b>408 158,18 €</b>

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance  
Bernadette MARTINEAU



LE MAIRE,  
Emilie DUPREY

